



Maladies transmissibles et animaux nuisibles courants : Foire aux questions (FAQ) à l'intention des familles et du personnel scolaire

Les Écoles publiques de DC (DCPS) travaillent en collaboration avec le Département des services généraux de DC (DGS) et le Département de la Santé de DC (DOH) pour entretenir nos bâtiments scolaires, prendre soin de nos élèves, et assurer que nos écoles sont des lieux sûrs qui favorisent la santé et le bien-être de nos élèves et du personnel. Cette FAQ fournit des informations sur la façon dont DCPS travaille pour prévenir les problèmes de santé et de bien-être courants, ce que nous faisons lorsque des problèmes surgissent, et quand et comment nous avertissons les communautés scolaires.

Que fait DCPS pour garder les élèves en bonne santé ?

DCPS suit les directives du DOH, tel que décrit dans le Règlement municipal de DC (DCMR) (<http://tinyurl.com/z957xe2>), pour essayer de garder les élèves en bonne santé et limiter la propagation des maladies. Les élèves et le personnel sont encouragés à utiliser des mouchoirs en papier en cas de toux et d'éternuements, ou de tousser et éternuer dans le coude, et de se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon, surtout avant de manger et après être allé aux toilettes. Les élèves sont également envoyés à l'infirmerie quand ils ne se sentent pas bien. DCPS travaille avec le DGS pour assurer que le bâtiment scolaire est sans danger pour les élèves et qu'il favorise la santé.

Maladies transmissibles

Que sont les maladies transmissibles ?

Les maladies transmissibles sont des maladies qui se propagent d'une personne à l'autre, comme la grippe. Certaines maladies transmissibles exigent d'exclure les personnes de l'école pendant un certain temps ou jusqu'à ce que certaines mesures soient prises. Celles-ci sont signalées au DOH aux fins d'enquête et d'orientation. Ces maladies comprennent la conjonctivite (« œil rose »), la diarrhée, les maladies causées par l'*Haemophilus influenzae* de type B (Hib), l'hépatite, l'impétigo (infection bactérienne de la peau), la rougeole, la méningite, le SARM, les oreillons, la coqueluche, les oxyures, la dermatomycose, la rubéole, la gale, l'infection streptococcique, la tuberculose et la varicelle. Vous trouverez plus d'informations sur la gestion de chacune de ces maladies dans le DCMR (<http://tinyurl.com/z957xe2>).

Que se passe-t-il quand un élève ou un membre du personnel est suspecté d'avoir une maladie transmissible ?

Quand un élève ou un membre du personnel est suspecté d'avoir l'une des maladies transmissibles énumérées ci-dessus, l'infirmière scolaire travaille avec l'équipe d'épidémiologie du DOH, les parents (s'il s'agit d'un élève) et les prestataires de santé de l'élève ou du membre du personnel pour confirmer le diagnostic. DCPS suit les directives du DOH, y compris

concernant quand et comment communiquer avec les communautés scolaires, et le maintien des élèves ou du personnel à la maison pour protéger la santé des autres.

Comment saurai-je si quelqu'un a une maladie transmissible à mon école ?

Notre première priorité est de protéger la vie privée, la santé et la sécurité de nos élèves. DCPS suit les directives du DOH, y compris concernant quand et comment communiquer avec les communautés scolaires, et le maintien des élèves ou du personnel à la maison pour protéger la santé des autres. Les décisions relatives aux communications scolaires, y compris les familles à avertir dans la communauté scolaire, sont prises par l'équipe d'épidémiologie du DOH, à partir des spécificités de chaque cas.

Comment puis-je prévenir la propagation de la grippe ?

La grippe peut se propager facilement d'une personne à l'autre. Voici plusieurs façons d'aider à prévenir la propagation de la grippe :

- Informez-vous sur les signes et les symptômes de la grippe. Les symptômes de la grippe sont : fièvre (100 degrés Fahrenheit / 37,8 degrés Celsius ou plus), toux, maux de gorge, nez qui coule ou bouché, courbatures, maux de tête, et grande fatigue. Certaines personnes peuvent également vomir ou avoir la diarrhée.
- Restez à la maison si vous êtes malade. DCPS et DOH recommandent que les élèves ou le personnel présentant des symptômes pseudo-grippaux restent à la maison pendant au moins 24 heures après la fin de la fièvre ou des signes de fièvre, sans utiliser de médicaments contre la fièvre. Rester à la maison lorsque l'on a de la fièvre permet de réduire le nombre de personnes qui peuvent être infectées. Les élèves qui sont malades ne doivent pas participer aux activités scolaires, extrascolaires ou communautaires, sauf pour obtenir des soins médicaux. Tous les enfants qui présentent des symptômes de la grippe à l'école seront renvoyés chez eux.
- Couvrez votre toux et lavez-vous les mains. Afin de vous protéger et de protéger autrui, il est important de pratiquer de bonnes habitudes d'hygiène. Celles-ci comprennent couvrir sa toux et ses éternuements avec des mouchoirs en papier (et les jeter correctement) ou avec le coude en cas d'absence de mouchoirs, et éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche pour prévenir la propagation des germes. Vous devez vous laver les mains souvent avec de l'eau et du savon ou un désinfectant pour les mains à base d'alcool. Vous ne devez jamais partager des articles personnels comme des boissons, des aliments ou des ustensiles non lavés.
- Faites-vous vacciner. Se faire vacciner est la meilleure façon de réduire le risque de contracter la grippe.

Animaux nuisibles courants

Que fait DCPS face à la menace d'animaux nuisibles (rongeurs et insectes) dans une école ?

Toutes les écoles de DCPS font l'objet de services réguliers de prévention et d'extermination. En cas de problèmes de rongeurs ou d'insectes dans une école, DCPS et le DGS travaillent avec le personnel scolaire pour repérer l'emplacement des animaux nuisibles potentiels, effectuer une inspection approfondie des points d'entrée, résoudre les problèmes structurels éventuels qui

peuvent être un facteur contributif (fissures ou petits trous dans les murs, etc.), et mettre en place des services de lutte contre les animaux nuisibles, y compris des exterminateurs, si nécessaire.

Serai-je averti si mon école fait l'objet d'un traitement contre les animaux nuisibles ?

Il se passe beaucoup de choses dans les coulisses d'une école – souvent le soir et le week-end – pour assurer que le bâtiment est prêt à accueillir les élèves et le personnel en leur permettant de se concentrer sur l'enseignement. Cela comprend le nettoyage, l'extermination, l'entretien des bâtiments, etc. En général, les communautés scolaires ne sont averties des problèmes posés par les animaux nuisibles que lorsqu'ils atteignent un niveau qui affecte l'enseignement ou le bien-être des élèves ou du personnel. Bien que DCPS continuera de limiter les avertissements à l'échelle communautaire aux problèmes les plus gênants, le personnel scolaire sera informé des étapes de suivi en cas de problèmes d'animaux nuisibles exigeant une extermination ciblée.

Qui dois-je prévenir si je pense que mon école a des rongeurs ou des insectes ?

Si vous avez des préoccupations concernant la présence potentielle d'animaux nuisibles dans votre école, veuillez en parler à votre directeur et/ou à l'équipe des opérations de l'école. Ils feront remonter les préoccupations au Bureau central de DCPS afin de prendre des mesures supplémentaires pour évaluer la situation et, si nécessaire, fournir des ressources supplémentaires pour s'attaquer au problème.

Qu'est-ce qu'une punaise des lits ?

Les punaises des lits sont des insectes bruns, plats et ovales. Elles ne volent pas ni ne sautent. Les punaises des lits piquent généralement la peau exposée durant la nuit, ce qui provoque souvent des tâches rouges en lignes ou en grappes, sources de démangeaisons. Les piqûres de punaises des lits peuvent être énervantes, mais ne propagent pas de maladie. Vous trouverez plus d'informations sur les punaises des lits, y compris des photos, sur <https://doh.dc.gov/service/bed-bugs-information>.

Que fait DCPS en cas de soupçon de présence de punaises des lits à l'école ?

Il est très peu probable que les punaises des lits se propagent ou continuent à vivre dans une école, mais en cas de soupçon de présence de punaises des lits, il est facile de les repérer, de les attraper, et de les tuer. En cas de présence de punaises des lits à l'école, l'infirmière scolaire collabore avec le Département de la Santé (DOH) pour fournir aux élèves ou familles touchés des informations et les ressources possibles pour se débarrasser des punaises des lits à la maison. Dans les rares cas où une école fait l'objet d'un problème d'infestation, DCPS travaille avec le DGS pour mettre en place des services de lutte contre les animaux nuisibles.

Comment les punaises des lits se propagent-elles ?

Les punaises des lits vivent habituellement près des endroits où les gens dorment. Elles piquent le plus souvent la nuit, et se cachent dans les matelas, les oreillers, les cadres de lit, les murs et les plinthes pendant la journée. Elles peuvent se cacher dans des vêtements ou des biens.

Comment puis-je prévenir les punaises des lits ?

Pour repérer les punaises des lits dans votre maison, cherchez la présence de tâches brunes sur le linge de lit et/ou les coutures de matelas. Vous pouvez également chercher de petits insectes bruns ovales sur les lits ou les chaises. Vous trouverez plus d'informations sur l'inspection de votre maison pour détecter les punaises des lits sur : <https://www.epa.gov/bedbugs> ou <https://doh.dc.gov/service/bed-bugs-information>.

Est-ce que les punaises des lits peuvent rendre mon enfant malade ?

Bien qu'elles soient une nuisance, les punaises des lits ne transmettent ni ne causent de maladies. Les élèves ne doivent pas être exclus de l'école à cause de punaises des lits.

Que dois-je faire si je détecte des punaises des lits à la maison ?

Ne paniquez pas, mais ne tardez pas à agir. Plus vous attendez, plus le traitement sera difficile. Faites appel à un spécialiste pour identifier les insectes nuisibles. Les antrènes, les puces, les tiques et les petits cafards peuvent être confondus avec des punaises. S'il s'agit bien de punaises des lits, avisez votre propriétaire ou un professionnel de la lutte contre les animaux nuisibles.

Comment saurai-je si quelqu'un a des punaises des lits à mon école ?

Notre première priorité est de protéger la vie privée et la sécurité de nos élèves. S'il s'avère qu'un élève a des punaises des lits, des mesures sont prises pour assurer que sa famille dispose des ressources nécessaires pour l'aider. Étant donné que les punaises des lits ont tendance à être isolées et sont peu susceptibles de se propager dans une école, en général, DCPS n'avertit pas la communauté scolaire en cas de détection d'une punaise des lits à l'école. Le plus souvent, la punaise des lits a voyagé à l'école sur les vêtements ou le sac de quelqu'un.

Que fait DCPS en cas de soupçon de présence de poux à l'école ?

Les élèves qui montrent des signes d'avoir des poux (tête qui gratte, présence de petites morsures sur le cou ou autour de la racine des cheveux, apparence de petits insectes dans les cheveux) doivent être emmenés à l'infirmerie pour vérifier la présence de poux. En cas de présence de poux, l'infirmière scolaire en avise la famille de l'élève et fournit des instructions concernant le traitement. En vertu du DCMR (<http://tinyurl.com/z957xe2>), les élèves ne doivent pas être renvoyés chez eux ou exclus de l'école. Cela est conforme aux recommandations du *Centers for Disease Control and Prevention* (CDC) et de l'*American Academy of Pediatrics*. Les familles doivent commencer le traitement après l'école le jour de détection de la présence de poux de jour. Les élèves doivent revenir à l'école le lendemain après le début du traitement, avec un mot de leur parent/tuteur disant que le traitement a commencé.

Comment saurai-je si quelqu'un a des poux à mon école ?

L'infirmière scolaire fournira des directives du Département de la Santé sur la façon générale de communiquer la présence de poux à une communauté scolaire, en fonction du nombre et de l'âge des élèves présentant des poux. Habituellement, l'avis est envoyé seulement aux familles des autres élèves de la classe, et les parents sont encouragés à vérifier régulièrement la tête de

leur enfant pendant les deux semaines suivantes. Quand un grand nombre d'élèves de différentes classes présentent des poux, un message peut être diffusé à l'échelle de l'école.

Que puis-je faire pour prévenir la propagation des poux ?

Les poux rampent d'une tête à l'autre ; ils ne volent pas. Dites aux élèves de ne pas partager les chapeaux, les peignes, les bandeaux, etc. Encouragez les poignées de main, plutôt que les accolades. En cas de problème de poux, limitez les activités où les têtes peuvent être proches pendant une longue période, comme le travail de groupe où les élèves approchent leurs têtes pour se pencher sur une feuille de travail, etc.

Quand un élève présente des poux, l'infirmière vérifie-t-elle toutes les têtes des élèves de la classe ?

La vérification de toutes les têtes des élèves de la classe n'est généralement pas efficace pour prévenir la propagation des poux. Tout élève suspect d'avoir des poux doit être examiné par l'infirmière. En outre, tout parent, tuteur ou enseignant qui ne sait pas comment vérifier la présence de poux peut demander conseil à l'infirmière scolaire.

Des questions ?

Je suis préoccupé par la santé de mon enfant. Que dois-je faire ?

Si vous avez des préoccupations concernant la santé de votre enfant, veuillez contacter son prestataire de santé. Si vous avez besoin d'aide pour trouver un prestataire de santé, veuillez contacter le service à la clientèle au numéro figurant au dos de votre carte d'assurance-maladie. Si vous avez besoin d'assurance maladie, veuillez consulter www.dchealthlink.com.

Je me pose des questions au sujet de l'information contenue dans ce document. Qui dois-je contacter ?

Pour toute question concernant le nettoyage de l'école, l'extermination et d'autres problèmes d'entretien des bâtiments, veuillez contacter schooloperations.dcps@dc.gov.

Pour toute question concernant les politiques et procédures en matière de santé et de bien-être de DCPS, veuillez contacter Diana Bruce, directrice de la santé et du bien-être de DCPS, à Diana.Bruce@dc.gov ou au (202) 442-5103, ou Valentine Breitbarth, directeur des services de santé, à Valentin.Breitbarth@dc.gov ou au (202) 719-6555.